

# Un projet qui sème la discorde

L'entreprise d'énergie Technique Biogaz a présenté en juillet 2023 son permis de construire de trois méthaniseurs. L'association Lezay Natura 2000, hostile à cette édification, a déposé un recours.



Olivier Gayet, maire de Lezay. PHOTO: CO. BIOPRELAC

Le ton monte à Lezay. La construction future de méthaniseurs agace les habitants. Olivier Gayet, maire de Lezay, reproche l'absence de communication avant le dépôt du permis de construire. En juillet 2023, le maire regrette que son avis défavorable prononcé en février 2023 à l'encontre de ce projet n'ait pas été pris en compte par la préfète Emmanuelle Dubé et ses collaborateurs.

**Un projet qui relève de l'intérêt privé**  
OLIVIER GAYET  
Maire de Lezay

Les riverains n'ont pas attendu longtemps pour réagir. Florent Blanchard, agriculteur exploitant, a fondé « Lezay Natura 2000 » trois semaines auparavant. Un collectif de riverains qui compte d'ores et déjà 82 membres. Les méthodes qu'emploierait le porteur de projet ne plaisent pas à Lezay. Florent Blanchard avance que Technique Biogaz annonce une utilisation de « 29,9 tonnes d'effluents par jour pour éviter une enquête publique fixée à 30 tonnes », qui aurait pu remettre en cause ce projet. Dans les faits, l'entreprise exploiterait de l'énergie renouvelable dépasserait largement ce quota. Selon le président de Lezay Natura 2000, Technique Biogaz aurait présenté son projet aux Lezéens en revendiquant l'usage de « 60 à 100 tonnes d'effluents par jour ». Florent Blanchard dénonce une façon de « passer sous les radars » (\*) Si les Lezéens sont contre la mise en place de méthaniseurs, ils ne se déclarent pas détracteurs du principe de méthanisation en lui-même. Les riverains sont plutôt contrariés par l'installation de Technique Bio-



Le collectif Lezay Natura 2000, créé par l'agriculteur Florent Blanchard, revendique 82 membres. PHOTO: CO. BIOPRELAC

gaz en zone Natura 2000, label européen visant à protéger la biodiversité exceptionnelle d'un territoire. Lezay regorge d'oiseaux menacés par la présence humaine, dont l'outarde canepetière, endémique des prairies. Pendant ses œufs à même le sol, sa sécurité pourrait être compromise et elle pourrait quitter Lezay. Olivier Gayet fustige également un projet qui « relève de l'intérêt privé » selon lui, bien que la raison d'être de ces trois méthaniseurs doive « relever de l'intérêt général ». Ce projet est censé permettre aux « agriculteurs locaux de valoriser leur lisier et leur fumier », et de produire du gaz à partir d'une énergie renouvelable, rappelle Florent Blanchard. Seulement, Lezay ne devrait pas bénéficier de ce gaz. Olivier Gayet signale que « Lezay se chauffe au bois », et que le gaz produit par les méthaniseurs ne bénéficiera pas à la commune. « Le réseau de gaz sera relié à Saint-Léger-de-la-Martinidière », à 12 kilomètres de Lezay, indique Olivier Gayet. L'ITCPE (Installation classée pour la protection de l'environnement) avait pour exigence que la construction de l'unité de méthanisation doive se faire à plus de 300 mètres des habitations. Or, la résidence la plus proche se situe à 110 mètres des futurs méthaniseurs. Une situation loin d'être bénigne, les habitants

devront faire face à des nuisances visuelles, sonores et olfactives. À noter que les trois méthaniseurs atteindront douze mètres de hauteur.

**Une baisse de 20 à 30 % de la valeur des propriétés**  
FLORENT BLANCHARD  
Agriculteur

Des préjudices financiers sont attendus pour les habitants des alentours. Florent Blanchard annonce « une baisse de 20 à 30 % de la valeur des propriétés », selon des estimations d'un notaire qu'il a sollicité. En-tant qu'exploitant agricole, Florent Blanchard devrait lui aussi subir des contrecoûts. Bénéficiaire d'une Mesure agro-environnementale compensant financièrement son manque à gagner occasionné par la contractualisation de mesures respectueuses de l'environnement, il ne devrait plus y avoir droit. En raison de l'exode probable d'oiseaux comme l'outarde canepetière, après installation des méthaniseurs. Un conseil municipal exceptionnel

est réuni lundi 7 août pour discuter d'une voie de recours contre l'ITCPE. Lezay table sur une réévaluation des sites de Technique Biogaz Deux-Sèvres en installations classées à risque pour l'environnement. À l'issue de ce conseil municipal, un recours contentieux a été déposé mercredi 9 août au Tribunal administratif de Poitiers à l'encontre de la préfète des Deux-Sèvres et du porteur de projet. L'annulation du permis de construire est réclamée. Le recours implique les associations Deux-Sèvres nature environnement et le groupe ornithologique des Deux-Sèvres, la mairie de Lezay et 41 habitants de Lezay qui font partie de l'association Lezay Natura 2000. Florent Blanchard se veut optimiste pour l'issue de cette éventuelle voie de recours. « J'ai confiance en nos institutions », lance le président de Lezay Natura 2000. La bataille juridique entre le collectif Lezay et Technique Biogaz ne fait que commencer.

Thomas BERTIN  
(\*) Nous avons essayé de joindre la société Technique Biogaz, dont dépend Technique Biogaz, mais celle-ci n'était pas disponible.

## À SAVOIR Aux marchés de Lezay et Melle

Déterminé à faire annuler ce projet de méthanisation dans la commune, le collectif Lezay Natura 2000 souhaite en informer le plus grand nombre de personnes. Les membres de l'association se rendent dans ce

but aux marchés de Lezay et Melle, le mardi et le vendredi. Composée de 82 membres après trois semaines d'existence, l'association « est appelée à grandir », espère son fondateur Florent Blanchard.



Florent Blanchard, président du collectif Lezay Natura 2000. PHOTO: CO. BIOPRELAC